



Lettre du Maire

N°28 - Mai 2020



**Mes chères Villabéennes,
Mes chers Villabéens,**

UNE SITUATION INÉDITE

Cette lettre aurait dû être ma première lettre du maire de notre nouvelle mandature. Or, nous sommes toutes et tous confinés depuis le 17 mars 2020 et les élus du précédent mandat sont toujours en charge de la gestion de notre belle commune.

Nous sommes en effet confrontés à une crise sanitaire inédite et malheureusement dramatique pour beaucoup trop de familles. À cet instant, mon ami, adjoint au sport et à la jeunesse, Patrick HASSAÏM, lutte contre le coronavirus au Centre Hospitalier Sud Francilien depuis plusieurs semaines. J'ai une pensée chaleureuse pour lui et sa famille. Mes pensées vont aussi vers tous les villabéens et leurs proches touchés par le COVID19. Je veux leur apporter tout mon soutien. Courage !

Depuis plusieurs jours, nous travaillons en relation avec la Préfecture, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les Maires de Grand Paris Sud, les élus locaux, les directeurs d'écoles, les personnels municipaux et tous les parents d'élèves, afin de rouvrir nos écoles le 12 mai prochain. Nous étudions la meilleure solution sanitaire à cette mise en œuvre.

J'invite donc tous les villabéens à ouvrir leur fenêtre à 20h afin d'applaudir toutes les personnes qui se mobilisent pour lutter contre le COVID19. À la sortie du confinement, je remercierai tous les bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps, de leur énergie jour et nuit dans cette chaîne de solidarité sanitaire. Nous les convierons à l'occasion du Forum des associations le 5 septembre afin de les mettre à l'honneur et de les applaudir en direct cette fois-ci !

**Soyons responsables et solidaires. Bon courage !
Avec les élus qui m'entourent, je reste au service de tous !**

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice président de Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Cordialement

DES ÉLECTIONS COMPLIQUÉES PAR LA PANDÉMIE ET UN RÉSULTAT SANS APPEL

Sincères remerciements à tous les villabéens qui se sont déplacés aux urnes, malgré le confinement qui débutait. Merci aux 61, 53 % des électeurs qui ont porté leurs suffrages sur mon groupe politique. « Agir Pour Villabé » sera donc représenté par 24 élus sur 29. Je félicite aussi les 5 nouveaux élus de l'équipe « Bien vivre à Villabé » qui rejoindront la table des débats du nouveau conseil municipal lorsque nous serons autorisés à le réunir. Très certainement fin mai, début juin.

LA SOLIDARITÉ DANS LE COEUR DES VILLABÉENS

Avec l'aide du CCAS, un groupe de bénévoles contacte régulièrement plus de 500 personnes âgées afin de les soutenir au quotidien car bon nombre d'entre elles sont isolées. J'ai demandé que leurs courses alimentaires et/ ou médicaments puissent être effectuées afin de leur éviter de sortir.

À ce jour, plus de 700 portages de repas et plus de 100 courses alimentaires ont été réalisés par



Commune de **VILLABÉ** Entraidons ~ nous Comment ça marche ? C'est quoi ? Trouver de l'aide Proposer de l'aide

Réseau d'entraide de la ville de Villabé

dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19

 **J'ai besoin d'aide**

 **Je veux aider**



Entraidons ~ nous Mentions légales Traitement des données personnelles Contact Réalisation : eolas

une équipe de personnel communaux afin de préserver nos aînés.

Une plateforme a été créée : « villabe.entraidonsnous.fr » afin de permettre des élans de solidarité entre villabéens, n'hésitez pas à vous y inscrire ! Vous êtes déjà 23 à proposer votre aide ! Merci.

Afin de soutenir, notre tissu économique et associatif, je proposerai lors du prochain conseil municipal :

- une réduction substantielle de la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes pour nos entreprises.
- la création d'un fond de concours pour nos associations.

UNE COMMUNICATION INNOVANTE, MAÎTRISÉE ET CONFORME AUX LOIS

Comme vous avez pu le constater, aucun bulletin municipal n'a été édité depuis novembre 2019 afin de permettre une égalité de communication entre tous les candidats, lors de la période électorale. Un magazine dématérialisé a été publié en ligne. Tous les groupes politiques ont été consultés conformément au règlement du conseil municipal. Tous les groupes sauf celui qui n'existe pas encore officiellement, puisqu'il n'a pas encore été installé. Je rends compte toutefois à l'ensemble des élus, ceux de la mandature 2014/2020 et ceux de la mandature 2020/2026 de toutes les décisions prises en cette période de confinement.

CRÉATION D'UN BUDGET PARTICIPATIF

C'était une de nos propositions de campagne. Nous la met-

tons en œuvre dès maintenant en informant les villabéens. Un « budget participatif » de 80 000 € sera proposé lors du vote du budget de notre commune fin juin. Mais dès à présent vous pouvez y réfléchir et faire vos propositions soit en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la mairie, soit en déposant votre projet. Celui-ci sera examiné par la municipalité. Le service communal concerné par votre projet vérifiera sa faisabilité et évaluera son coût. Ensuite ce sont les villabéens qui choisiront en fin d'année le ou les projets qui seront mis en œuvre début 2021. Alors, à vous d'imaginer, de proposer, de décider en toute transparence un ou plusieurs projets pour notre belle commune !

DES MASQUES DE PROTECTION LAVABLES POUR CHAQUE VILLABÉEN

Le gouvernement a décidé un déconfinement progressif à partir du 11 mai et la réouverture de nos écoles.

Depuis le 17 mars, nous avons pu distribuer aux personnels soignants (médecin, infirmières) et aux commerçants de proximité 2 500 masques chirurgicaux remis par la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PECRESSE. Je salue Stéphane BEAUDET (vice-président aux Transports) qui a pu

Une enveloppe de 80 000 € sera proposée au budget primitif de 2020, soit environ 15€ par villabéen.

UN BUDGET PARTICIPATIF, POUR QUEL MONTANT ?

À QUOI PEUT ÊTRE DÉDIÉ CE BUDGET ?

Les projets du budget participatif se concentrent plutôt sur le cadre de vie, la solidarité et l'environnement.

DE MAI À JUIN : Déposez vos projets sur le site de la mairie www.villabe.fr ou à l'accueil de la mairie.

DE JUILLET À SEPT. : Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique...)

D'OCT. À NOV. : Consultez les projets en ligne sur le site de la commune pendant que celle-ci étudie la faisabilité, les coûts, etc...

EN DÉCEMBRE : Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.villabe ou en déposant vos choix en mairie.

EN JANVIER : Le financement a été prévu au budget 2020. La réalisation des projets retenus peut alors commencer.

en organiser la logistique. En concertation avec mon équipe municipale, j'ai pris la décision de commander à l'atelier de fabrication de Ris-Orangis, mis en œuvre par son maire Stéphane RAFFALI, 6 000 kits qui permettront la confection de 5000 masques lavables taille adulte et 1000 masques en taille enfant. Ces kits sont en cours de fabrication grâce à l'aide bénévole de plus de 30 couturières.

Annie BAROUX, (présidente de l'association des Familles de Villabé) coordonne les travaux de couture. Une chaîne de solidarité s'est mise en œuvre sur notre commune avec des bé-

névoles et des personnels communaux afin d'optimiser cette production de masques et d'en garantir la traçabilité. La municipalité met tout en œuvre pour distribuer avant le 11 mai à l'ensemble des villabéens un masque lavable fabriqué grâce aux couturières bénévoles que je remercie très chaleureusement.

Les masques fournis par le Conseil départemental et la CA de Grand Paris Sud seront à votre disposition dans deux points de retraits (*accueil de la mairie et des services techniques*) très prochainement.

En résumé chaque villabéen percevra 4 masques de protection conformes aux normes AFNOR

- 1 masque fourni par le Président du Conseil départemental, François DUROVRAY.
- 2 masques fournis par le Président de la CA de Grand Paris Sud, Michel BISSON.
- 1 masque lavable remis par la municipalité de Villabé.

Prochainement des masques seront aussi en vente dans des points autorisés par le gouvernement.



UNE RENTRÉE SCOLAIRE PROGRESSIVE ET COMPLEXE À METTRE EN ŒUVRE

Le COVID19 circule toujours activement sur notre territoire, le département de l'Essonne est actuellement classé en « zone rouge ». Aussi, avec l'ensemble des maires de Grand Paris Sud et de l'Île de France, j'ai signé une lettre ouverte adressée au Président de la République pour lui demander de reporter la date d'ouverture de nos écoles et de ne pas faire porter aux Maires cette responsabilité.

La situation n'est pas figée car le 7 mai, le gouvernement doit statuer sur le report ou non de la rentrée progressive des enfants, en fonction de l'évolution de la pandémie. Aussi, au moment où je vous écris cette lettre et sauf contrordre, la rentrée des enseignants devrait avoir lieu le 11 mai, et celle des élèves de maternelle (GS) et de primaire (CP et CM2)

le 12 mai. Les cours seront dispensés sur 2 jours en « présentiel » et sur 2 jours en « distanciel ». Les groupes d'élèves seront constitués par chaque enseignant qui contactera les familles.

Un panier repas sera fourni aux enfants inscrits à la cantine et ils déjeuneront soit à leur place dans les salles de classe, soit à la cantine en fonction du nombre afin de respecter les distanciations.

A ce jour, nous prévoyons également l'ouverture des garderies périscolaires (matin et soir) et du centre de loisirs sur inscription par mail à centredeloisirs@mairie-villabe.fr afin que nous puissions respecter les mesures de distanciations.

Le relais d'assistants maternels restera fermé jusqu'en septembre. Les parents souhaitant des informations sur les modes d'accueil seront reçus seulement sur RDV par mail : relais.assistantes.maternelles@mairie-villabe.fr.

La halte-garderie accueillera les enfants des familles prioritaires (soignants, pompiers...) dès le 12 mai prochain sur inscription par mail à halte.garderie@mairie-villabe.fr.

Je peux vous assurer que la municipalité met donc tout en œuvre depuis plusieurs jours pour accueillir nos enfants au sein des écoles et dans les meilleures conditions en respectant strictement le protocole sanitaire très exigeant. Cette rentrée sera donc progressive et je compte sur tous les acteurs de cet événement (parents, élèves, professeurs et animateurs) pour respecter et faire respecter les consignes qui assureront la sécurité de tous.

En fonction du déroulement des premières journées, je me réserve de droit de décider la fermeture des écoles si les conditions sanitaires ne peuvent pas être strictement appliquées.

La rentrée du 12 mai devra se faire en respectant le protocole sanitaire transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse dont les mesures suivantes :

Distanciation

dans les salles de classe, les couloirs, les cours de récréation.

Distanciation

des parents devant les écoles.

Mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique

pour les enseignants et les personnels communaux.

Mise à disposition de savon et d'essuie-mains jetables

pour les enfants.

Être en capacité de gérer rapidement des cas de COVID19.

Désinfection, bionettoyage réguliers des poignées, des interrupteurs, des sanitaires.

Groupe par classe de : - 5 à 6 élèves en GS maternelle - 10 à 15 élèves en primaire (CP et CM2)

Repas en respectant la distanciation.



Ces dispositions sont, vous vous en doutez, inédites, contraignantes mais indispensables pour la sécurité de nos enfants, des enseignants et des personnels communaux.

Pour plus d'information, contactez le service scolaire au 01 69 11 24 78